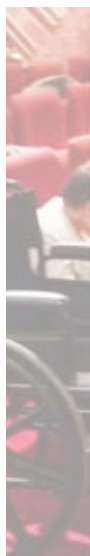


collection
hubertine en actes

Séminaire de concertation

dans le cadre de la préparation du plan d'action
régional pour l'égalité femmes-hommes



CONNAÎTRE, PROTÉGER, PRÉVENIR : QUELLES
POLITIQUES RÉGIONALES POUR LUTTER CONTRE
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

NOVEMBRE 2012



 **île de France**

Désireux d'associer les acteurs du territoire œuvrant pour l'égalité femmes-hommes à l'élaboration des politiques régionales, le Conseil Régional a organisé, en partenariat avec le Centre Hubertine Auclert, des séminaires thématiques de consultation. Ceux-ci ont permis d'alimenter le travail de réflexion mené par la Région, en faisant émerger de nouvelles pistes d'actions concrètes pour son plan d'action.

Sommaire

Ouverture

- Abdelhak KACHOURI, Vice-président chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité 4
- Emmanuelle COSSE, Vice-présidente chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière. Présentation de la politique régionale d'hébergement des femmes victimes de violence 7

Connaitre les violences pour construire les politiques publiques

- Annick HOUEL, de l'université Lyon II. L'importance de la recherche sur les phénomènes de violences faites aux femmes : l'enquête ENVEFF. 9
- Colette DETROY de l'Observatoire européen de lutte contre les violences faites aux femmes. Développer l'expertise sur les phénomènes de violence : quelle stratégie européenne ? 12

Renforcer la protection des femmes victimes de violences

- Françoise BRIÉ de L'Escale/FNSF. Quelles améliorations des dispositifs régionaux pour protéger les femmes victimes de violence ? 15
- Dominique PENA, secrétaire générale du CDAD de Paris et Anne-Thalia CRESPO, agente d'accueil au point d'accès au droit du 20ème arrondissement. L'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences. 18

Sensibiliser et former pour prévenir les violences

- Marie-France CASALIS, du Collectif féministe contre le viol (CFCV). Des campagnes nationales contre le viol 22
- Marie CERVETTI de l'association FIT – Une femme, un toit. Les enjeux de la formation des travailleuses et travailleurs sociaux. 25

Clôture

- Djénéba KEITA, présidente du Centre Hubertine Auclert et Conseillère régionale d'Ile-de-France 27



Ouverture

Abdelhak Kachouri

Vice-président chargé de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité



Voilà déjà treize ans que la journée contre les violences faites aux femmes a été créée par l'ONU afin que le débat sur les femmes victimes de violences ne soit plus un sujet tabou.

Les chiffres, comme chaque année, ne peuvent que nous alarmer et nous glacer le sang.

En France, une femme meurt tous les trois jours, victime de violences conjugales.

En 2011, 267 décès "imputables aux violences au sein de couple" ont été recensés en France.

Sur ce chiffre, 146 personnes, femmes et hommes, ont été tuées par leur conjoint(e), 78 sont des "victimes collatérales", les autres décès étant imputables à des affaires de couples "non officialisés ou rivaux".

Sur les 146 personnes mortes victimes de leurs conjoint(e) ou ex-conjoint(e), 122 sont des femmes et 24 des hommes, selon l'ONDRP.

Mesdames, Messieurs,

Ces chiffres, personne ne peut les accepter !

Je déplore que les données statis-

tiques demeurent encore morcelées, fragmentées et trop peu nombreuses.

Je déplore, de la même manière, qu'en 2012, la violence envers les femmes demeure autant d'actualité. Les journaux font régulièrement état de drames familiaux, témoignant ainsi des diverses formes de violences, alors même que la violence conjugale n'est pas un phénomène nouveau, et qu'elle se vit depuis des siècles. Je regrette d'autant plus que des centaines d'années plus tard, le débat de société peine à être mené comme il se doit pour que cesse ce fléau.

La France, pays des droits de l'Homme, pays où l'Egalité est l'une des valeurs républicaines, doit montrer l'exemple.

Voilà pourquoi, je me félicite de la renaissance d'un Ministère des droits des femmes après de trop nombreuses années de sommeil qui ne nous ont pas permis d'avancer efficacement sur ce sujet.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est affirmer les valeurs de toute notre société

démocratique : un combat contre la violence qu'elle soit publique ou privée, un combat pour la défense des plus fragiles souvent isolés au sein même de leur foyer familial. Le foyer familial devient alors l'endroit où tout peut se produire et où l'agresseur exerce sa domination par la violence tant physique que morale. A l'abri des regards, par un phénomène d'emprise, comme paralysée, la victime subit sans rien dire les pires maltraitements pendant des années, cherchant souvent même des excuses à son partenaire. L'état de tension, de peur et d'angoisse dans lesquels elles sont maintenues les conduisent à se cloîtrer dans le silence.

Une loi du silence assourdissante qu'il nous faut briser. Or, seuls les mots peuvent nous obliger à le faire.

C'est pourquoi, je tiens à saluer tous ceux, venus aujourd'hui pour participer à ce séminaire.

Je remercie tout d'abord, Djeneba Keita, Présidente du Centre Hubertine Auclert, et toute son équipe, qui, à nos côtés, ont organisé cette journée.

Je remercie aussi Emmanuelle Cosse, Vice-présidente de la Région, qui prendra la parole dans quelques instants pour présenter la politique régionale contre les violences faites aux femmes, notamment en termes d'hébergement pour ces femmes, obligées de quitter leur foyer pour fuir leur agresseur.

Et je remercie tous nos intervenants : Annick Houel, Colette Detroy, Françoise Brié, Dominique Pena, Frédérique Pondemer, Marie-France Casalis et Marie Cervetti.

En effet, c'est pour moi, une autre façon de contribuer à briser le silence que de favoriser les échanges sur cette question cruciale.

En février, l'assemblée plénière votait deux rapports d'envergure. L'un, consacré à la politique régionale en matière de Médiation, de Prévention et de Protection, renforçait les actions de lutte contre les violences faites aux femmes et créait l'Observatoire Régional des violences faites aux femmes, Observatoire qui sera prochainement installé. L'autre développait la politique régionale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes hommes et prévoyait l'élaboration de deux plans d'actions régionaux, l'un sur la lutte contre les discriminations, l'autre spécifique aux problématiques de

l'égalité femmes-hommes.

C'est pour établir le plan d'actions sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et pour que celui-ci reflète la réalité des besoins exprimés par les franciliennes et les franciliens, que nous avons décidé de la mise en œuvre d'un cycle de séminaires.

Et c'est parce que la question des violences faites aux femmes fait évidemment partie intégrante d'une politique pour l'égalité des genres que nous avons décidé d'y consacrer un séminaire.

Autour de trois table-rondes, nous aborderons les questions que nous savons clés dans la lutte contre ces violences.

Il s'agit tout d'abord de la connaissance du phénomène. Qu'il s'agisse du silence des victimes ou du manque criant d'études précises, il y a aujourd'hui encore une méconnaissance du phénomène lui-même, qui complique la mise en œuvre d'actions efficaces.

En effet, si nous pouvons nous féliciter de la mise en place de dispositifs innovants, cette recherche vers une meilleure connaissance va nous permettre d'aller encore plus loin et c'est bien l'objectif que nous avons pour la mise en œuvre de l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, qui aura pour principales missions de :


- Rendre visible le phénomène,
- Mener des campagnes de prévention,
- De permettre de mettre en place des mesures de protection nouvelles.

Je remercie également l'IAU, qui a réalisé cette année une note rapide relative à la peur des femmes en Ile-de-France, sous la Direction de Mme Sylvie Scherer.

Le second objectif est bien évidemment de renforcer la protection des femmes victimes de violence, et de leur entourage, notamment les enfants, car les violences dans le couple sont aussi une maltraitance pour les enfants témoins qui risquent de reproduire les mêmes actes à l'âge adulte.

Il est démontré que les enfants exposés aux violences dans le couple sont plus soumis au risque de reproduire la violence dans les rapports filles-garçons en tant qu'enfant, dans leurs rapports avec leur mère, et dans leurs relations en tant qu'adulte à l'intérieur de leur propre couple.

Voilà pourquoi, pour rompre le cycle de la reproduction, il est essentiel que l'enfant puisse être aidé dès le plus jeune âge et qu'il sache qu'il peut s'épanouir dans un contexte de sécurité et que d'autres modèles non-violents et



égalitaires existent dans les relations avec autrui.

La loi du 9 Juillet 2010, portée par Danielle Bousquet, entrée en vigueur le 1er octobre 2010 est évidemment une grande avancée. Elle permet la mise en place de l'ordonnance de protection par le Tribunal de Grande Instance et d'assurer la protection de la victime de violences. Si ce nouveau dispositif juridique est très efficace, il reste encore bien méconnu et l'acte de saisine par les femmes demeure encore peu développé.

Ainsi, en mobilisant l'ensemble des services régionaux concernés, avec la création d'une mission administrative et transversale sous l'autorité directe du Directeur général des Services, en soutenant les associations qui luttent pour les droits des femmes et en servant d'interface entre les différents partenaires, la Région Ile-de-France a souhaité concourir activement à l'éradication des violences.

Et cette ambition, tout l'Exécutif de la Région entend la concrétiser, j'en veux pour preuve :

La politique d'hébergement que mène Emmanuelle Cosse et qui permet à de nombreuses femmes d'obtenir dans les meilleurs délais un logement de droit commun.

La politique de protection de Laure Lechatellier, notamment le financement des téléphones portables d'alerte.

La politique éducative d'Henriette Zoughebi, avec le dispositif « jeunes pour l'égalité », qui permet de mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes dans les établissements scolaires.

Ou encore, dans mon secteur, avec le dispositif Médiation Prévention Protection comme évoqué précédemment. Mais aussi avec la nouvelle convention avec le Ministère de l'Intérieur, qui a été votée la semaine dernière par l'assemblée plénière et qui conditionne le soutien régional au financement des équipements immobiliers de police et de gendarmerie à la condition que des locaux adaptés aux femmes victimes de violences conjugales puissent être créés. Avec un regard tout particulier sur la prise en charge des enfants victimes ou témoins.

Enfin, la dernière table-ronde sera consacrée aux questions de sensibilisation et de formation. J'étais vendredi dernier aux côtés de la Ministre aux Droits des Femmes, Najat Vallaud Belkacem, pour un colloque consacré aux questions de formation, qui sont encore trop peu abordées. Lorsqu'une assistante sociale, un agent de Police ou un médecin, sont en face d'une femme victime de violence conjugale, leur réaction et leur action sont cruciales, et pour agir de la bonne manière, il faut avoir été formé.

De nombreuses manifestations ont eu lieu à l'occasion du 25 novembre et prouvent la mobilisation qu'il y a autour de ces questions. Mais le reste de l'année, les acteurs sont souvent bien seuls à porter des questions et des combats encore tabous.

Au travers de ce séminaire, je veux que toutes les questions puissent être abordées, que toutes les propositions puissent être faites pour que nos politiques régionales soient le plus efficace possible, et surtout je veux que nous puissions poser les bases d'un travail commun nécessaire.

Je suis confiant dans notre capacité collective à donner un coup d'arrêt à ces violences, à faire évoluer les mentalités et à construire un avenir meilleur en faveur des droits des femmes sur notre territoire.

Aussi, mettons nous au travail.
Je vous remercie



Emmanuelle Cosse

Vice-présidente chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière. Présentation de la politique régionale d'hébergement des femmes victimes de violence

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE D'HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE.



Bonjour,

Dans le cadre de ce séminaire, on m'a demandé de vous présenter le dispositif d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Avec la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) nous avons travaillé sur la mise à disposition d'un certain nombre de logements, pérennes, pour les femmes en structure d'hébergement. Ce séminaire me permet de faire un bilan avec vous et de dresser quelques perspectives.

Ce qu'on voit aujourd'hui c'est que ce dispositif mis en place depuis 2009 est très efficace, et je m'étonne simplement qu'il ne soit pas mis en œuvre ailleurs en France.

Le cadre de ce dispositif, porté notamment par Michèle Loup et Jean-Luc Laurent sous l'ancienne mandature. Il s'agissait de mettre à profit une partie de notre politique logement pour traiter uniquement la question du relogement des femmes victimes de violences. La Région a une politique très forte en matière de logement. Nous offrons des financements pour la création de logements sociaux, nous avons en contrepartie un contingent, proposé à l'ensemble de nos

agent-e-s. Et quand ce contingent n'est pas utilisé, ce qui arrive souvent puisque nous avons 600 à 700 demandes de nos agent-e-s (sur 7000 personnes) mais nous rendons beaucoup de logements tous les mois. Ces logements retournés, vides, théoriquement nous les transférons aux villes – c'est le choix qui a été fait, nous aurions pu par exemple les donner aux préfetures. Le partenariat avec la FNSF est simple. Celle-ci fait le tour des associations adhérentes pour savoir quelles sont les femmes qui sont au moment donné en situation de relogement (exige un examen de leurs ressources financières, de leur état de santé, psychique et physique, de leurs besoins...). Et avant donc de transférer le logement vide aux autres attributaire, la FNSF positionne des candidates. Celles retenues sont présentées au nom de la région dans les commissions d'attribution. C'est donc un vrai coupe-fil sur la procédure d'attribution, d'où son efficacité.

Au départ, juillet 2009, nous étions partis sur un dispositif modeste : l'objectif était de reloger 50 per-

sonnes par an. Nous aidions la FNSF à hauteur de 2000 euros sur l'emploi d'une salariée pour faire ce travail de coordination, avec notamment l'ensemble des bailleurs sociaux. Ces derniers, au sein de leur organisation régionale qui s'appelle l'AORIF, sont signataires de la convention avec la Région et doivent s'y engager. Ils ont validé un certain nombre de critères pour remplir la condition dite de « pré-relogement ».

Depuis sa création le dispositif a très bien fonctionné. Et aujourd'hui nous sommes au total à 297 relogements (relogement social pérenne). Sachant qu'en 2012, nous étions autour du 30 septembre à 56 relogements définitifs, et nous espérons arriver à la fin de l'année à 75, voire plus. Pour arriver à ces chiffres, nous avons proposés plus de 200 logements. Car parmi ces propositions certains ne vont pas pour des raisons de loyer, de situation, de sécurité, d'éloignement de lieu de travail...). Il y a eu aussi des ratés : bailleurs ou communes refusant des candidates par exemple. Mais le

travail de la FNSF (et donc des associations membres) auprès des bailleurs leur a donné une autre vision de cette question, et nous leur mettons aussi une pression forte pour qu'il y attache de l'importance. Désormais certains bailleurs ont des programmes internes sur cette thématique. Concernant les communes, les rejets de leur part se font dans l'espoir de récupérer les logements afin de les redistribuer localement. Vous imaginez bien que dans ce cadre-là, nos échanges de courriers sont assez musclés, nous y associons aussi l'Etat puisque c'est une question importante.

Ce partenariat avec la FNSF, a conduit à un renforcement du financement destiné à avoir plus de temps d'emploi sur cette question. Il est aussi associé à une autre aide en investissement pour la remise en état ou l'équipement matériel et mobilier de certains logements. L'année dernière elle n'a pas été utilisée parce que d'autres dispositifs plus locaux avaient été mobilisés ou en tout cas cela n'avait pas été jugé nécessaire. Néanmoins cela nous semble important de le maintenir. Aussi parce qu'il faut rendre visible ces lignes-là, et que le relogement n'est pas tout, le travail sur l'équipement, le mobilier étant aussi d'importance.

Les perspectives. Bien sûr nous pensons proposer plus de logements, et améliorer le dispositif. Car nous avons eu un retour d'un grand nombre d'association nous disant que pour elle ce dispositif est un bol d'air incroyable, qu'en outre il libère des places dans les CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et qu'il y a un besoin très fort notamment dans les zones denses. Nous

continuons donc ce partenariat et comme nous avons financé énormément de logements sociaux ces trois dernières années, je pense que dans le contingent à venir nous aurons encore plus de logements à proposer.

Par ailleurs, j'assume parfaitement le « coupe-file » qui pourrait nous être reproché au nom de l'universalité de la demande de logements. Tout comme j'assume parfaitement le coupe-file lié au DALO (Droit au logement opposable). Sur la question des femmes il est essentiel que nous assumions ces sujets-là. C'est d'autant plus important que nous avons la chance d'être sur un territoire francilien et que nous pouvons répondre à des demandes d'éloignement (par exemple dans le cadre d'ordonnances de protection). Nous souhaitons aussi inciter les bailleurs à travailler plus avant sur la mobilité de leurs locataires dans le logement social. Car parfois des bailleurs ne font pas de propositions à des femmes victimes de violences en termes d'éloignement de leur lieu de vie alors qu'elles le demandaient. Et ça me semble être une défaillance de la part de ces bailleurs très forte.

Enfin, nous n'avons pas eu le temps avec la FNSF de faire un bilan rédigé afin de vous le donner et mettre en valeur cette action mais nous avons prévu, par l'intermédiaire d'Abdelhak Kachouri, (Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la sécurité) de revaloriser ce dispositif auprès du ministère. Car il me semble que d'autres régions ont ce même type de contingent et pourraient le mettre à disposition dans des

conditions similaires, qu'un certain nombre des bailleurs sociaux d'Ile-de-France sont aussi impliqués dans d'autres régions, et que certains départements qui ont des offices importants d'aménagement sur ces sujets puisse se saisir de cette question.

Ce dispositif n'a pas fait que des heureux il a fait des heureux mais a mis en avant des manquements, notamment de communes refusant de reloger des femmes victimes de violences. Je le dis car ce coupe-file remet à plat l'attribution de logements sociaux, de la gestion municipale des contingents pas toujours claire et parfois aussi de la concurrence associative ou municipale qui a ses publics à défendre. Car en tant que structure régionale nous travaillons avec les têtes de réseau identifiés à l'époque, ce qu'on a pu nous reprocher. J'assume ce travail qui nous permet de travailler avec tout le monde, de changer un peu la donne, de mettre en place des pratiques communes. Cela a aussi permis de montrer aux municipalités et à l'État, notamment à la préfecture de région, que nous pouvons faire du relogement plus rapide sur ces questions et que les bailleurs peuvent y être très sensibles. C'est l'occasion pour moi de rappeler qu'il est possible de faire autrement, par exemple pour l'attente dans les centres d'hébergement et de foyers au-delà d'un certain nombre de mois, y compris à Paris.

Nous essaierons donc d'améliorer ce dispositif dans les limites du possible et de le valoriser comme nous l'avons fait à plusieurs reprises avec Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Connaitre les violences pour construire les politiques publiques

L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE SUR LES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : L'ENQUÊTE ENVEFF

Annick Houel
Université Lyon II

Je vais parler de l'enquête ENVEFF, puisque telle est la consigne qui m'a été donnée, enquête à laquelle j'ai participé, mais ce sera mon deuxième point. Car auparavant, pour aborder le premier point qui m'a été suggéré, celui du contexte général dans lequel s'inscrivent les violences, je vais m'appuyer sur la presse et des dossiers d'Assises sur lesquels j'ai eu l'occasion de travailler pour illustrer concrètement, et cruellement parfois, certains aspects de ce contexte.

Le contexte

Pour parler de contexte, il faut resituer la reconnaissance des violences dans une histoire globale de notre société pour comprendre le retard de nos mentalités. Cette histoire croise celle du mouvement féministe qui a ouvert les premiers centres il y a maintenant plus de trente ans de ce qu'on appelait alors les refuges pour femmes battues. Mais l'analyse féministe a aussi montré que, en France comme ailleurs, la violence est un mode de domination des hommes sur les femmes : elle apparaît comme un moyen fondamental de contrôle, contrôle par la peur, une peur qui s'exerce partout : au travail, par le harcèlement sexiste et sexuel, au foyer bien sûr, la famille étant le lieu où il y a le plus de violences et de meurtres, mais aussi dans la rue. Car la violence dans l'espace public ne s'oppose pas à celle du conjoint. La crainte de la violence est structurée autour de la peur de l'inconnu, alors que l'espace soit disant rassurant du foyer est un lieu à hauts risques : depuis 2007, en France, les femmes sont désormais victimes plus les hommes de la violence sous toutes ses formes, alors que le sentiment d'insécurité quant à l'extérieur est plus fort qu'envers le domicile. L'enquête mentionnée dans la Note Rapide distribuée, « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » mentionne la même

chose : les femmes ne sont pas plus victimes que les hommes dans l'espace public, mais elles ont beaucoup plus peur que les hommes, et beaucoup plus peur de l'extérieur que du domicile. Grave erreur, qui s'appuie sur l'idée que la violence dans la rue, c'est celle supposée des autres hommes, alors que c'est celle d'une classe de sexe dont fait partie le conjoint, qui a été formaté avec les mêmes modèles.

Modèles qui concernent d'ailleurs les deux sexes, les femmes elles-mêmes ayant le plus souvent intériorisé l'idée de violence masculine comme normale, d'où ce sentiment dit de vulnérabilité mentionné dans la Note rapide. Un exemple : dans l'enquête Enveff, à la question : « Au cours des douze derniers mois, est-ce que votre conjoint ou ami vous a insultée ou injuriée », une femme répond : « non, pas plus que d'habitude ». Je l'ai entendu en double écoute, et il faut savoir que cette réponse a été enregistrée comme une non déclaration de violence. C'est dire combien l'enquête Enveff a mis en évidence des chiffres a minima.

Ce qu'on appelle les violences domestiques dans les enquêtes internationales s'exercent dans le monde entier, c'est-à-dire aussi dans le monde occidental, et c'est une terreur partout tue, cachée. Quelques autres exemples de ces modèles sociétaux sur les violences dites conjugales, terme trompeur puisque sous entendant une égalité dans les violences en question. Dans la presse, à propos d'une femme victime de treize coups de couteau de son mari, on lit : « Une dispute certes effroyable, mais conjugale ». Dans la presse encore, vous vous souvenez sûrement de l'affaire Trintignant-Cantat, à propos de laquelle on a pu avoir la même semaine la

couverture du Point qui titrait « Tragédie des femmes battues », avec la seule photo de Marie Trintignant, alors que le Nouvel Observateur titrait avec une photo romantique du couple un simple : « Tragédie moderne »

Mais la presse n'est que l'habillage de nos pensées éventuellement les moins avouables, celles de nos pensées sommes toutes ordinaires : « Quand il perdait la tête, il la frappait, dit cette mère d'un homme violent (et meurtrier), je pense que ma belle-fille n'a pas su le prendre. » Ce témoignage se trouve dans un dossier d'Assises, où l'on peut noter dans le rapport de gendarmerie un laconique « sévère correction » pour la triple fracture du nez qu'a subie la belle-fille en question .

Après la gendarmerie, montons d'un cran dans la fonction d'Etat, en rappelant que l'amnistie qui a suivi l'élection présidentielle de 2002 a effacé les condamnations pour violences conjugales, alors qu'elle n'a pas effacé celles pour cruauté envers les animaux...

Voilà pour le contexte.

L'enquête Enveff

J'en viens donc à l'enquête Enveff, tentative étatique imposée par l'ONU à la France de faire sortir de l'ombre cette violence cachée, tue : une femme sur deux n'en avait jamais parlé à personne. Le premier enseignement, c'est donc la nécessité de briser le silence. Plus il y aura de plaintes, mieux ce sera, parce que c'est évidemment le signe que les femmes, non pas subissent plus de violences, ceci étant immesurable en termes historiques, mais le signe qu'elle osent maintenant en parler. En Seine-Saint-Denis, une campagne médiatique très bien menée est sans doute l'explication de la hausse de violences mesurées en 2006 par une nouvelle enquête menée par Maryse Jaspard. Comme pour le viol, c'est la honte qui doit changer de camp.

Pour mesurer la violence, dans l'enquête Enveff, de la façon la moins inductrice possible, le choix avait été fait de ne jamais nommer les violences en tant que telles, c'est-à-dire de ne jamais qualifier les faits de violences, à cause des résistances que l'évocation des mots peut engendrer : à la question formulée ainsi : « Au cours des douze derniers mois, est-ce que quelqu'un vous a forcée à avoir un rapport sexuel ? », qui est donc la définition légale du viol, une femme a répondu 'oui', puis plus tard, quand l'enquêtrice a repris la question en parlant de viol (une erreur), la femme a raccroché après avoir dit : je ne vous ai jamais parlé de viol. Encore une fois, une femme de moins dans le compte qui a néanmoins pu avancer que 50 000 femmes avaient été victimes de viol en France en un an.

C'est ce type de résistances qui explique que les femmes

portent plus facilement plainte pour les violences subies dans l'espace public que dans l'espace privé, même si les violences conjugales se sont en fait avérées plus fréquentes : une femme sur dix, avec un taux de 2,5% de violences physiques, taux trois fois supérieur en cas de séparation, moment de tous les dangers, dont un danger mortel, comme on le verra sûrement dans la deuxième table ronde. Sans revenir sur ces chiffres connus, dont vous avez un résumé dans le dossier (Populations et sociétés), j'insiste donc plutôt sur des points moins connus, mais qui entrent dans le cadre d'une meilleure connaissance des violences pour construire des politiques publiques.

Les préconisations

1er point : l'enjeu de la séparation.

Entraînant trois fois plus de violences : la plupart des meurtres ont lieu dans ce cadre : 122 femmes en 2011, et onze enfants.

La prise en charge des hommes violents est donc une nécessité absolue comme mesure de protection des femmes et des enfants. Il faut s'occuper de ces hommes, qui sont éventuellement à la rue, qui rodent autour du domicile conjugal ou du refuge qu'a trouvé leur femme, ou encore qui retournent chez leur maman, ce qui n'est pas vraiment mieux. Dans le meilleur des cas, ils ont eu le temps de se refroidir pendant la garde à vue, mais une fois dehors ils peuvent rapidement reflamber.

Par ailleurs, l'hébergement d'urgence pour les femmes n'est pas forcément la bonne solution. Je parle bien uniquement de l'urgence, et en particulier de la pratique actuelle des nuitées d'hôtel, à cause du manque de structures d'accueil pour ces femmes. Or la nuitée d'hôtel, c'est très cher, et une femme se retrouve très isolée à un moment particulièrement difficile et dangereux pour elle et ses enfants. Exemple du cas à Lyon, à FIL (Femmes Informations Liaisons) où l'on a pu voir jusqu'à 52 nuitées d'hôtel pour une femme et ses trois enfants avant de lui trouver un hébergement. En 52 jours, le mari a beau jeu de la retrouver, il suffit de suivre un membre de la famille dont il sait qu'il va lui rendre visite !

Donc : nécessité d'hébergements immédiats, en structures protégées pour les femmes, ET des hébergements encadrés pour les hommes violents, avec des soins bien évidemment.

2ème point : les risques encourus par les enfants, toujours à la lumière des résultats de l'Enveff

- Plus que les femmes non victimes, les femmes victimes de violences sont plus violentes avec leurs enfants. Et ce d'autant plus que les violences qu'elles subissent

sont graves. Il s'agit donc là de protection de l'enfance.

- L'autre donnée statistique mieux connue, parce que plus facile à entendre, est l'enjeu de la reproduction des violences. On a trois fois plus de chances de se retrouver en situation subie de violences conjugales quand on a connu la même situation dans son enfance. Une femme sur quatre qui subit des violences graves en a connu ou subi dans son enfance ; ceci étant valable dans tous les milieux. Pas de chiffres connus côté des hommes comme auteurs de violences, mais il est probable qu'il en va de même, chaque sexe reprenant ses modèles sociétaux. D'où l'urgente nécessité de prendre les choses à la racine, à l'école, avec une refonte des manuels scolaires.

- Les enfants témoins. Le rapport Henrion insiste : dans 68% des cas, les enfants sont témoins, et dans l'enquête Enveff, dans plus de la moitié des cas et dans les trois-quarts des cas pour les violences les plus graves dans les trois-quarts des cas ; les conséquences sont bien repérées en tout cas au Québec : troubles du sommeil, de l'attention, et propension à la délinquance : le rapport à la loi n'est évidemment pas bien en place.

- La course aux subventions que mènent actuellement les associations est épuisante : un exemple, à FIL (Lyon), 17 dossiers à faire par an pour un budget total de 536 907 euros ! Dossiers qui doivent jongler avec les différents services, en adaptant de façon souvent artificielle leurs argumentaires : sécurité de la ville, programmes envers les jeunes, etc... il est nécessaire d'avoir un programme global de subvention, d'autant plus que cet éparpillement empêche une visibilité du problème des violences conjugales comme un problème spécifique.

DÉVELOPPER L'EXPERTISE SUR LES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE : QUELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE ?

Un grand merci pour cette invitation à participer à cette conférence, et j'espère que partager notre expérience, au Lobby européen des femmes (LEF) apportera une contribution utile à votre réflexion sur un observatoire sur les violences envers les femmes. Le LEF est une coalition d'ONG de 30 pays d'Europe, représentant plus de 2000 organisations de femmes œuvrant pour l'égalité, et porte les voix des femmes auprès des institutions européennes. Le LEF travaille sur l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques (parité dans la prise de décision, socio-économique, violence et respect des droits sexuels, et reproductifs, anti-discrimination). Nous travaillons avec le Parlement Européen, la Commission mais aussi au niveau plus large, avec le Conseil de l'Europe, l'ONU, etc...

Lorsqu'il s'agit de la violence envers les femmes, le LEF adopte une perspective définitivement féministe. La persistance de et la tolérance envers la violence masculine à l'encontre des femmes constitue un obstacle fondamental à la réalisation d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'existence. La violence envers les femmes est donc perçue comme un phénomène structurel, résultant directement des inégalités femmes-hommes. Le LEF adhère à la définition de la violence envers les femmes telle qu'elle figure dans la Plate-forme d'Action (PFA) de Pékin. En outre, nous appuyons la déclaration de cette même PFA : « La violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiques qui ont abouti à la domination des femmes par les hommes et à la discrimination, et freiné la promotion des femmes. » (paragraphe 118)

Je vais vous présenter brièvement ce qu'est l'Observatoire du LEF, ce que l'on fait en tant qu'observatoire, aborder brièvement d'autres modèles d'observatoires, et enfin quelques questions stratégiques.

Ce qu'est l'Observatoire du LEF

En 1995, lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tous les États membres de l'Union euro-

Colette De Troy

Observatoire européen de lutte contre les
violences faites aux femmes.

péenne se sont engagés à remédier au problème de la violence envers les femmes. Ils ont admis qu'ensemble, en tant qu'entité, ils partageaient la responsabilité de lutter contre cette violence, et par conséquent, ont décidé de développer des stratégies pour l'enrayer. Le Lobby européen des femmes (LEF) a procédé à une évaluation des progrès réalisés par les États membres un an après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dont il est ressorti que les mesures visant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes faisaient partie des grandes priorités. Le LEF a donc décidé que le moment était venu de créer, dans le cadre de ses propres structures, l'Observatoire du LEF sur les violences envers les femmes.

L'Observatoire européen a pour mission de conseiller le LEF quant à la manière dont il doit élaborer des recommandations pour les institutions européennes, afin d'assurer le suivi et de concevoir des stratégies pour combattre la violence envers les femmes dans l'Union européenne. Constitué de 32 expertes (une par pays), toutes engagées dans divers domaines de la violence envers les femmes (refuges pour femmes battues, victimes de viol, prostitution, avocates spécialisées dans la défense des droits des femmes victimes de violence, quelques académiques). Les expertes sont nommées par les membres du CA du LEF et travaillent de façon bénévole à l'observatoire. L'exemple de notre observatoire est donc un exemple associatif, né d'une initiative non-gouvernementale et indépendante, et qui est relié à un réseau d'associations à travers l'Europe travaillant pour l'égalité femmes/hommes.

Le travail commun est basé sur des principes féministes, reconnaissant l'aspect structurel de la violence masculine envers les femmes et la continuité des formes de violence.

Missions de l'observatoire du LEF

- Apporter une expertise sur les différentes formes de

violence à l'encontre des femmes, les mesures et politiques mises en œuvre, la réalité du terrain dans les différents pays d'Europe, pour soutenir et nourrir le travail politique du LEF.

- Assurer une veille institutionnelle, c'est-à-dire faire un suivi des engagements des gouvernements et évaluer leur mise en œuvre pratique. Il s'agit d'analyser, au-delà des discours, la réalité de la mise en œuvre des progrès annoncés (par exemple, il ne suffit pas d'annoncer un plan national d'action contre la violence envers les femmes, il faut aussi que celui-ci soit doté d'un budget et de mesures concrètes)

- Partager les « bonnes pratiques » et mettre en avant les défis qui surgissent ou se maintiennent (par exemple les attaques contre les féministes, le mouvement des pères qui souvent utilisent la problématique de la garde des enfants pour atteindre une ex-compagne/femme,...)

- Renforcer les acteurs de terrain par des outils de plaidoyer que nos membres et partenaires peuvent utiliser auprès de leurs gouvernements pour promouvoir de meilleures mesures et politiques.

Le travail de l'Observatoire du LEF

En plus du travail de veille politique constante, l'Observatoire a publié une série de rapports et documents rassemblant les données européennes qui, jusqu'alors, étaient inexistantes :

- Premier rapport sur les données –et leur absence- sur la violence conjugale. Le Lobby européen des femmes a attiré l'attention sur le fait que la violence domestique est probablement la forme la plus répandue de violence envers les femmes et que les femmes risquent beaucoup plus de souffrir de violence de la part d'hommes qu'elles connaissent. Ce rapport nous a permis d'avancer certains chiffres, qui, malgré la difficulté d'établir des comparaisons, montrent cependant que la violence domestique est aussi répandue en Finlande qu'en Espagne et qu'elle dépasse les frontières de classes et de culture, confirmant ainsi ce que les ONG savent depuis longtemps. Il ressort cependant des données recueillies que l'on peut considérer, en faisant une estimation "prudente", que plus d'une femme sur cinq (entre 20 et 25% des femmes) subit de la violence physique de la part de son partenaire.

- L'Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes a mis en avant le rôle incontournable des ONG dans la prestation de services ; il a également fait connaître leur qualité de critique par rapport aux déclara-

tions et aux engagements officiels des gouvernements. L'Observatoire a mis au point une série d'indicateurs applicables à différents domaines pratiques et politiques, qui peuvent venir à point pour jauger la mesure dans laquelle les gouvernements et les prestataires de services remplissent leurs engagements en matière de lutte contre la violence envers les femmes. Ces indicateurs ont fait l'objet d'un rapport publié en 2002, intitulé « Vers un cadre commun pour mesurer les progrès dans la lutte contre la violence envers les femmes »

- Publication du Baromètre européen sur les plans d'action nationaux et notamment la consultation des associations concernées

- Le prochain Baromètre 2013 sera sur le viol

- Contribution au rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence envers les femmes : en présentant des études de cas des différents pays, le rapport illustre comment les gouvernements mettent – ou non- tout en œuvre pour prévenir, protéger, poursuivre (bonnes pratiques et progrès ou au contraire, relever les manquements). Il en ressort de grandes disparités en Europe et la nécessité d'une politique européenne. Celle-ci est d'ailleurs demandée par le Parlement européen, a été promise par la Commission européenne, et relayée à son tour par la campagne du LEF pour une année européenne sur la violence envers les femmes.

Autres observatoires

- *Observatoires nationaux du LEF :*

coalitions d'ONG, renforcement des voix, des demandes, mises en commun des connaissances et expertises sur les différentes formes de violence ; rapport et réactions communes, ce qui renforce la crédibilité et permet au gouvernement d'avoir un seul interlocuteur

- *L'Observatoire national espagnol :*

Il s'agit ici d'une initiative officielle, volonté du gouvernement espagnol de se doter d'un outil supplémentaire pour la mise en œuvre de sa nouvelle politique contre la violence masculine envers les femmes.

- le Conseil général du Pouvoir judiciaire espagnol coordonne différents acteurs : les procureurs, avocats, ministères de la santé, de l'égalité, des affaires sociales et coopération avec les associations de femmes impliquées dans la violence envers les femmes.

- Analyse : les réponses du système de justice et compilation de données statistiques (nombre de cas rapportés par la police, les jugements, le nombre de victimes, y

compris les femmes assassinées dans le cas de violences conjugales). Les statistiques sont publiques et contribuent à une sensibilisation globale du public.

- Rapport/analyses sur les mythes : par exemple, en 2009, une analyse sur les « fausses déclarations », montrent que c'est inexistant ; ou rapport sur les hommes privés du droit de garde des enfants montrent que peu d'hommes ont été effectivement privés de leurs droits, même en cas de violences.

- Le résultat es impressionnant : diminution du nombre de femmes assassinées par leur (ex) mari/compagnon : - 6.3% ; Les réponses judiciaires ont été améliorées et des protocoles de coordination ont été conclus entre la police, les tribunaux.

En conclusions, quelles stratégies ?

Un observatoire, ce n'est pas :

- Un centre de documentation
- Un institut de statistiques
- Un centre de recherche
- Un centre d'expertise

Mais c'est un organe qui a une vision, basé sur une définition commune de la violence envers les femmes, et s'inscrit dans une démarche politique, avec un objectif à atteindre. Pour ce faire, il rassemble différents auteurs, mobilise les expertises et connaissances, notamment pour améliorer les données sur les femmes victimes de ces formes de violences de genre.

Renforcer la protection des femmes victimes de violences

QUELLES AMÉLIORATIONS DES DISPOSITIFS RÉGIONAUX POUR PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ?

Françoise Brié
L'Escale / FNSF

Solidarité Femmes a initié et gère depuis 20 ans le numéro national d'écoute devenu le 3919 en 2007. La Fédération Nationale Solidarité Femmes et son réseau de 65 associations en France, disposent également d'un service de formation agréé (accessible aussi pour des actions de formation à destination des professionnel-le-s extérieurs), d'un observatoire pour recueillir et analyser les données du 3919 mais aussi portant sur les femmes reçues ou hébergées (plus de 30 000 situations par an), d'un service de documentation et de commissions portant sur différents sujets.

En Ile de France, 13 associations ont toutes un accueil hors hébergement et assurent le suivi de plusieurs milliers de femmes chaque année. Presque toutes ont un ou plusieurs centres d'hébergement (plus de 500 places) de différents types. Le travail en réseau avec les partenaires implique des actions en direction des professionnelles (formation, sensibilisation), de prévention et d'information vers le public en général et les jeunes en particulier.

Sémantique et politique contre les violences : différencier violences faites aux femmes en particulier conjugales et violences intrafamiliales

Après 40 ans de mobilisation, l'espace privé a été reconnu comme un lieu comportant de grands dangers pour les femmes en particulier du fait des violences conjugales. La théorisation des pratiques de terrain auprès des femmes victimes par les associations Solidarité Femmes a permis de mettre en évidence l'importance du phénomène et le lien avec les inégalités hommes/femmes. Paradoxalement depuis quelques années nous voyons les politiques publiques englober la dénonciation et le traitement de ces violences non plus comme des

violences spécifiques faites aux femmes mais dans un cadre plus large des violences intrafamiliales. Une telle approche diminue la lisibilité des violences faites aux femmes en particulier conjugales. Elle neutralise les questions d'inégalités femmes-hommes dans la société et celles des violences sexistes. Elle induit la notion de coresponsabilité à un niveau individuel ou familial dans l'apparition de ces violences. Les réponses ne sont plus basées sur un positionnement ferme à l'égard de ces violences et peuvent aboutir à de la médiation ou à une approche systémique au sein de la famille, qui ne sont pas adaptées aux situations de violences.

Il est donc essentiel de bien séparer dans toute politique, pour la définition de projets et de financement ou de campagne de communication, les violences faites aux femmes, y compris conjugales de celles des autres violences intrafamiliales (violences sur enfants par exemple qui ont aussi des spécificités et des réponses différentes).

Campagnes de communication

Les femmes que nous rencontrons à L'Escale, rapportent souvent ne pas avoir été informées des lieux d'accueil et d'écoute proposés par l'association. Il est donc nécessaire de favoriser la publication et la diffusion de documents sur des dispositifs comme celui qui existe dans le 92 (dispositif d'écoute et d'accueil « Femmes Victimes de Violences 92 »), au sein des services de police, de justice... En amont, une analyse qualitative des structures se positionnant sur les violences faites aux femmes mérite d'être effectuée au regard non seulement des réponses proposées mais aussi de l'analyse

politique sur les violences faites aux femmes. Accompagner les femmes victimes de violences, non seulement ne s'improvise pas, compte tenu du danger et des conséquences qui s'ensuivent si les réponses ne sont pas adaptées, mais nécessite un positionnement professionnel clair pour que les femmes ne soient pas confrontées à des réponses inadéquates ou contradictoires.

Faciliter le recueil de données

L'ampleur des violences faites aux femmes n'a pas été mesurée, du fait de l'absence de statistiques sexuées. Ainsi, avant 2006, il n'existait pas de recensement des féminicides et des homicides au sein du couple (les évaluations des autorités rapportaient entre 70 à 90 féminicides par an).

Au niveau national, un des premiers axes de travail de la FNSF et des associations a été d'entamer en 2005 une revue de presse visant à recenser des homicides dans les médias. Grâce à un plaidoyer actif lors de rencontres ministérielles, le premier rapport de la Délégation aux Victimes du Ministère de l'Intérieur, a été publié en 2006 sur l'année 2005. C'est le cas désormais chaque année et en 2011, 122 cas de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint ont été recensés, soit une femme tous les 3 jours.

Là aussi, la sémantique (différents familiaux) (violences intra familiales) utilisée dans les services de police ou dans d'autres instances gêne l'obtention de statistiques sexuées sur les violences faites aux femmes. Même s'il y a des améliorations, il est souvent compliqué d'obtenir un réel état des lieux des violences à l'égard des femmes, en particulier au niveau des départements ou des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. C'est à fortiori le cas au niveau régional et un des éléments d'amélioration à apporter car l'invisibilité des violences faites aux femmes conditionne aussi les réponses sur le plan local.

Les partenaires institutionnels, disposent de données mais qui ne sont pas forcément sexuées. Les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences manquent de moyens pour le recueil et l'analyse des éléments dont elles disposent. Afin de pouvoir obtenir un état des lieux en Ile de France, le Conseil Régional devrait pouvoir soutenir et renforcer les initiatives des partenaires et valoriser leurs publications pour obtenir un état des lieux pour la région Ile de France. Solidarité Femmes a fait des propositions et été auditionnée en ce sens au sein d'un observatoire régional contre les violences faites aux femmes.

Sensibiliser et former

En 2011, le 3919 a reçu 17 590 appels pour violences conjugales. Seulement 9% des femmes victimes ont déposé plainte. Un deuxième axe de travail de Solidarité Femmes sur le plan national et qui a des répercussions dans les régions et les départements a été la signature d'une convention signée le 7 mars 2006 entre le Ministère de l'Intérieur, la FNSF et le CNIDFF, déterminant les principes d'engagement réciproque en matière d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des femmes victimes de violences et plus particulièrement des violences au sein du couple en collaboration avec les services de police et de gendarmerie nationale.

Cette convention n'a pas été déclinée dans tous les départements. Elle mentionne pourtant l'importance des actions de formation et de sensibilisation, la présence des associations dans les commissariats, la nécessité de l'information sur les numéros d'écoute spécifiques et l'orientation des femmes vers les associations de proximité. La déclinaison de cette convention dans chaque département pourrait être un axe d'amélioration avec la mise à disposition de moyens pour assurer les actions de formation, sensibilisation et d'information.

Les associations du réseau FNSF considèrent que les formations ou sensibilisation spécifiques sur les violences faites aux femmes devraient être généralisées pour les agents de police et de gendarmerie et pour les magistrats et avocats. Elles devraient s'appuyer sur l'analyse de genre à partir du contexte dans lequel se déroulent les violences afin de lutter contre les stéréotypes et les représentations. Sur ce sujet très sensible il est nécessaire de prévoir un agrément des formateurs afin de garantir la prise en compte des études et des analyses sur la violence de genre. Les associations spécialisées doivent y être associées et la déclinaison de la convention dont nous avons parlé permet ce type d'action.

Dans le 92, tous les agents de police qui prennent nouvellement leurs fonctions sont ainsi sensibilisés par les associations Solidarité Femmes et des CIDFF en lien avec le centre de formation de la police de Nanterre. Cette action a permis en 2010, 21 actions d'une demi-journée et la formation de 161 policiers (91 stagiaires, 44 brigades de nuit).

La mise en place de référents police et gendarmerie spécialisés violences conjugales améliorent l'accueil des femmes victimes de violence et le partenariat. Ils devraient être mis en place dans chaque commissariat

ou gendarmerie.

Les formations de 30 référents ont lieu sur une journée avec une visite des lieux d'hébergement très appréciées par les partenaires.

Renforcer le travail en réseau en lien avec la politique de l'Etat

Les associations participent et doivent être associées au Conseil Départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre les violences faites aux femmes, et plus spécifiquement au sein des commissions ou formations spécialisées relative à la lutte contre les violences faites aux femmes pilotées par les déléguées aux droits des femmes et à l'égalité, dont la présence est indispensable dans chaque département. Et il est évident que ces instances, qui réunissent l'ensemble des partenaires, devraient se réunir de façon régulière ce qui n'est pas non plus le cas dans tous les départements. Il existe ainsi une sous commission « Suivi des plaintes et prise en charge judiciaire » « Accueil des victimes et procédure policière » co-pilotées par le parquet et la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité ». Elles ont permis d'élaborer un protocole puis une convention portant sur la mise en place de l'ordonnance de protection dans les Hauts-de-Seine et associant l'ensemble des partenaires concernés.

Principes d'intervention auprès des auteurs

Pour la FNSF, l'intervention ne peut être pensée uniquement en terme de soins ou de santé mentale. Il est nécessaire de prendre en compte l'analyse de genre avec une approche socio-éducative et collective. La spécificité et la différenciation des interventions pour les auteurs et les victimes est nécessaire : lieux éloignés et structures/équipes différentes, pas d'analogie entre auteur et victime (médiation, approche systémique). Les femmes victimes doivent pouvoir être orientées vers les associations sur lesquelles elles peuvent s'appuyer.

Des comités de pilotage associant structures en charge des auteurs et celles accompagnant les victimes peuvent être mises en place dans chaque département. L'exercice de l'autorité parentale des auteurs doit garantir la sécurité des femmes et des enfants. Le développement de lieux médiatisés en nombre suffisant dans chaque département est nécessaire.

Moyens

Le recours systématique aux appels à projets par de nombreux financeurs dont le Conseil Régional, sans

que le fonctionnement des associations soit assuré, et alors que leurs actions ont montré leur pertinence, déstabilise le système de protection des femmes victimes de violences construit depuis des années. Il serait au contraire nécessaire de renforcer les dispositifs existants, construits de façon complémentaire (écoute, accueil hors hébergement, places d'hébergement dans des lieux dédiés, actions de formation et de sensibilisation, accompagnement des enfants toujours témoins et victimes) par des fonds pérennes et des conventions triennales. Les moyens alloués de façon spécifique à la lutte contre les violences sont insuffisants comparés aux coûts des conséquences des violences. Des lignes budgétaires spécifiques pour la lutte contre les violences et qui tiennent compte des inégalités femmes hommes, doivent être créées.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Dominique Pena
CDAD de Paris

Anne-Thalia Crespo
Point d'accès au droit
du 20^{ème} arrd de Paris

La notion d'accès au droit et le rôle des conseils départementaux de l'accès au droit

Toute personne quelque soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite doit pouvoir, même en dehors de toute procédure contentieuse, connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de les faire valoir ou les exécuter dans son environnement quotidien.

L'accès au droit consiste à offrir, gratuitement, dans des lieux accessibles à tous des services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes,
- d'orientation vers les organismes, les services ou les professionnels chargés de faciliter leur exercice,
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires,
- d'assistance au cours de procédures non juridictionnelles (procédures administratives, commissions)
- de consultations juridiques.

Les conseils départementaux de l'accès au droit ont été créés par la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique pour mettre en place et coordonner cette politique à un échelon départemental.

Ce sont des groupements d'intérêt public, c'est à dire des personnes morales de droit public, regroupant différentes personnes privées et publiques pour exercer des activités d'intérêt public. Ce statut a deux principales conséquences :

1. C'est une structure partenariale qui regroupe les principaux acteurs de l'accès au droit soit :

- Le Président du TGI – président du CDAD
- Le préfet du département ;
- Le conseil général
- Le barreau du département ;
- La chambre des huissiers ;
- La chambre des notaires ;
- L'ordre des avocats au conseil d'État et à la Cour de Cassation (à Paris) ;

- L'association départementale des maires (à Paris le Maire de Paris) ;

- Une association œuvrant dans le domaine de l'accès au droit ou de l'aide aux victimes;

2. Le CDAD peut recevoir des financements privés et publics et les utiliser pour contribuer au financement des actions d'accès au droit qu'il met en place.

Les actions du CDAD de Paris

Le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris, chargé de mettre en place et coordonner la politique d'accès au droit pour Paris, a constitué et structuré un réseau de structures d'accès au droit en capacité de fournir gratuitement une information de qualité sur les droits et obligations, une assistance et un accompagnement dans les démarches.

- 3 maisons de justice et du droit : structures judiciaires de proximité placées sous la direction du président du tribunal de grande instance

- 5 points d'accès au droit

- 70 relais d'accès au droit :

Ces structures permettent un véritable maillage du territoire parisien . Elles sont bien repérées par les acteurs locaux (services de police, associations, personnels d'accueil des mairies d'arrondissements, travailleurs sociaux...) et constituent le socle des actions spécifiques en direction des personnes qui nécessitent une attention particulière, notamment les victimes d'infractions pénales et plus particulièrement les femmes victimes de violences intra-familiales.

Les actions du CDAD de Paris en faveur des victimes de violences intra-familiales.

Les structures mises en place par le CDAD offrent à toutes victimes un accueil, une écoute, une information et une orientation spécifiques ainsi que des permanences d'informations et des consultations juridiques tenues par des avocats et des juristes spécialisés (en

2011 7337 victimes ont bénéficié de ces permanences).

Une attention particulière est de plus en réservée aux femmes victimes de violences conjugales. Elle se traduit par :

- des permanences spécifiques tenues notamment par le CIDFF (centre d'information des femmes et des familles) organisées dans les maisons de justice et du droit et dans les points d'accès au droit du 13e, 19e et 20e arrondissement
- La mise en place d'accueils dits renforcés, permettant l'écoute et l'accompagnement global des personnes concernées
- L'intégration des structures au sein de réseaux locaux de partenaires associatifs et institutionnels au travers de la participation des coordinateurs à des groupes de travail et d'échanges de pratiques et l'animation de réunions collectives thématiques (notamment à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre)

Ce travail de mise en réseau est essentiel pour permettre un traitement efficace et coordonné des situations individuelles. Il permet de rendre effectives les politiques publiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes à un échelon local.

La spécificité du point d'accès au droit du 20ème arrondissement

Dès sa création, en février 2006, le point d'accès au droit du 20ème arrondissement de Paris a été identifié comme le lieu de référence pour permettre l'accueil, l'écoute, et l'information juridique des femmes victimes de violences conjugales à Paris.

L'offre renforcée de permanences juridiques spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violences a permis l'émergence d'un ensemble de pratiques, impliquant un réseau de partenaires locaux, qui permettent d'accompagner les personnes dans leurs démarches.

Ce sont ces pratiques, en passe d'être généralisées à toutes les structures d'accès au droit qui vont vous être présentées par Anne-Thalia Crespo.

Je m'appelle Anne-Thalia Crespo. Je suis salariée de l'association Droits d'urgence qui gère le Point d'Accès au Droit du 20ème dans lequel je travaille depuis bientôt 7 ans.

Au sein de ce PAD, je suis chargée d'un accueil dit "renforcé" pour les violences faites aux femmes et tout particulièrement pour les violences conjugales qui a été créée (comme l'expliquait à l'instant Mme PENA) dès l'ouverture du PAD 20ème en février 2006.

Mon travail consiste dans ce cadre à accueillir, à informer, à orienter et à accompagner dans des démarches d'urgence des femmes victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques et familiales pour des périodes pouvant aller de 2 à 3 entretiens jusqu'à plusieurs années (lorsque de nombreuses thématiques juridiques, médico-sociales et administratives sont liées aux violences subies).

A cet accueil spécifique est adjoint un pôle de 4 permanences juridiques hebdomadaires spécifiques aux violences faites aux femmes :

- Une permanence de Paris Aide aux Victimes
- Une permanence des Avocats du barreau de Paris
- Une permanence du CIDFF
- Une permanence de Ni Putes Ni Soumises

Pour aborder les violences qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou familiales (et très souvent multiples), je travaille très différemment d'une personne à une autre. Car, même si les schémas des violences conjugales et intra familiales sont toujours les mêmes, les femmes que je rencontre ont besoin de savoir que leur histoire, leur parcours et leurs souffrances sont uniques.

Par ailleurs, les victimes n'abordent pas toutes l'accueil du PAD 20 de la même façon :

- Certaines d'entre elles viennent pour parler, enfin, des violences qu'elles subissent (depuis quelques mois ou depuis des années) et pour vider un sac trop lourd à porter.
- Certaines viennent pour poser des questions d'ordre général en matière de Droit de la Famille, dont elles connaissent déjà les réponses, ou pour parler de choses et d'autres (souvent avec des questions qui peuvent apparaître sans intérêt), dans l'attente d'une rencontre dans

laquelle elles vont pouvoir exprimer leurs souffrances.

- Certaines viennent exprimer des faits, des actes de leur vie conjugale presque sans avoir conscience des violences quotidiennes qu'elles subissent souvent depuis des années.

- D'autres enfin se présentent au PAD 20 pour des questions juridiques diverses, sont inscrites en rendez-vous et vont lors des entretiens expliquer aux juristes ce qu'elles vivent. Ces personnes sont réorientées vers mon accueil à l'issue de leurs entretiens juridiques.

L'accueil renforcé du PAD 20 a mis en place, depuis sa création, des partenariats aussi importants que divers pour un accompagnement global des femmes victimes. Dans le cadre de ces partenariats, je les accompagne et les oriente, en tant que référente, dans les démarches pluri professionnels qu'elles souhaitent engager petit à petit, auprès de :

- La police (les commissariats parisiens et notamment celui du 20ème qui aujourd'hui ne se contente plus de recevoir les victimes à notre demande mais qui nous oriente également les personnes venant déposer plainte pour des violences. Au sein du commissariat 20ème, je travaille tout particulièrement avec la psychologue et avec la Brigade Locale de Protection de la Famille (BLPF 20ème).

- Les services sociaux qui sollicitent le PAD 20 pour un accompagnement juridique des femmes suivies par leurs services (PMI – Assistante sociale scolaire – Assistante sociale de secteur – Référent violences conjugales).

- Le Bureau de l'Aide Juridictionnelle du TGI de Paris et Mme Monique POMPU, Greffière en Chef de ce service, avec laquelle je travaille en partenariat depuis la mise en place de l'Ordonnance de protection, en octobre 2010 et qui permet, dans ce cadre, d'obtenir une aide juridictionnelle d'urgence et la désignation d'un huissier.

- L'Ordre des avocats du barreau de Paris qui a un service d'urgence pour les victimes et qui traite, en quelques heures, des désignations d'avocats pour les femmes reconnues victimes de violences

- Les associations spécialisées travaillant sur un accompagnement médico-social de personnes, mineures ou majeures, en situation de fragilité du fait des violences qu'elles ont subies ou qu'elles continuent de subir (et notamment les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, les associations d'accompagnement éducatif, les Espaces Solidarité Insertion, etc...).

Depuis sa création le Point d'Accès au Droit du 20ème a intégré le Réseau Violences Conjugales du 20ème qui réunit, chaque mois, des acteurs associatifs et institutionnels (les services sociaux du 20ème, des sages-femmes, des psychologues, des policiers, des juristes, des responsables d'association). Ce réseau nous permet d'échanger sur des situations, de connaître nos pratiques d'accompagnement en matière de violences conjugales et d'optimiser un accueil des femmes victimes dans leur globalité et pas simplement depuis notre domaine professionnel.

Exemple d'un accompagnement et du travail en réseau :
J'ai reçu, à l'accueil renforcé, en septembre dernier, une jeune femme de 38 ans qui venait de déposer une plainte au commissariat du 20e arrd. contre son époux pour des violences conjugales et qui était orientée par une assistante sociale du Réseau Violences Conjugales 20ème.

Cette femme ne disposait d'aucune ressource en propre. En dehors du compte joint, elle n'avait pas de compte bancaire. Son mari refusait qu'elle travaille et il percevait, sur son compte personnel, les allocations familiales et les allocations chômage de son épouse.

Son époux, quant à lui, est propriétaire de 3 entreprises et de 7 chambres de bonne. Mais le compte joint est toujours déficitaire.

Cette femme apprendra, avec stupeur, au cours du suivi engagé avec elle que la famille doit être expulsée du logement social dans lequel elle réside en novembre.

Dans cet accompagnement qui a duré 2 mois (et qui continue de se poursuivre aujourd'hui dans d'autres domaines), l'accueil renforcé a travaillé conjointement :

- Avec le CIDFF pour le suivi de toutes les démarches juridiques et notamment pour la mise en place, en urgence, d'une Ordonnance de protection car de nombreux éléments laissaient à penser qu'au moins 1 des 2 enfants subissait également des violences.

- Avec l'avocat qui a pris le dossier, dans le cadre de la permanence juridique du barreau au PAD 20, pour représenter et défendre cette femme dans 4 procédures (demande d'ordonnance de protection, demande de divorce et les 2 plaintes).

- La Brigade Locale de Protection de la Famille du 20ème pour faire valoir la dangerosité de l'époux de la victime tant en direction de son épouse que vis-à-vis de ses enfants (qui s'est vue finalement saisir par le Parquet des mineurs). Un complément de plainte a en effet

été pris 1 semaine après la première plainte pour des maltraitances sur son fils de 3 ans.

- L'Ordre des Avocats et le BAJ de Paris pour des aides juridictionnelles d'urgence et pour les désignations d'un huissier.

Dans cette situation, une Ordonnance de protection a été rendue par le juge aux affaires familiales, au début du mois de novembre, accordant toutes les demandes faites la victime (c.-à-d. la prise en charge du loyer, les pensions alimentaires pour l'épouse et ses enfants, l'attribution du domicile conjugal, l'interdiction d'approcher la famille et de quitter le territoire, des visites en lieu médiatisé pour que les enfants voient leur père).

Par ailleurs, l'auteur des violences a été condamné à 7 mois de prison avec sursis et à des dommages et intérêts de 1000 € alloués à chacune des victimes.

Exemples de démarches effectuées par l'accueil renforcé

- Accompagnement à un dépôt de plainte ou de main courante,
- Orientation vers un suivi psychologique,
- Demander une aide juridictionnelle d'urgence,
- Prise de contact avec les professionnels référents (par téléphone, par courrier ou lors d'un rendez-vous)
- Orientation vers un suivi médico-social,
- Orientation vers l'hébergement d'urgence,
- Prises de rdv pour des informations juridiques et procédures judiciaires à engager (divorce, DALO, Ordonnance de Protection, référés JAF,...)

Préconisations pour la prévention des violences faites aux femmes

- La formation de tous les professionnels d'accueil mais aussi des professions médicales, des professions judiciaires, etc.
- Le développement de points d'accueils renforcés pour la violence conjugale (en mairie, au service social, à l'hôpital, etc.)

Sensibiliser et former pour prévenir les violences

DES CAMPAGNES NATIONALES CONTRE LE VIOL

Marie-France Casalis
Collectif féministe contre le viol
(CFCV)

En préalable voici un bref rappel pour présenter le Collectif Féministe Contre le Viol aux personnes qui ne nous connaîtraient pas. Le Collectif Féministe Contre le Viol s'est constitué en 1985. Il a mis en place et assure la permanence téléphonique nationale : Viols Femmes Informations : 0 800 05 95 95. Accessible du lundi au vendredi de 10h à 19h. Appel gratuit depuis un poste fixe (métropole et outre-mer).

Financée par les pouvoirs publics depuis son ouverture le 8 mars 1986, Viols-Femmes-Informations apporte écoute, aide, soutien et solidarité aux victimes d'agressions sexuelles, à leur entourage, aux professionnels et les informe sur leurs droits.

Chaque année, Viols-Femmes-Informations reçoit entre 7 000 à 8 000 appels dont 600 à 700 proviennent des huit départements d'Ile-de-France. Plus de 43 600 témoignages de viol ont été reçus et enregistrés du 8 mars 1986 à novembre 2012.

Ces appels se répartissent en trois tiers pratiquement équivalents : des victimes de viol qui appellent pour la première fois, des appels de suivi pour des victimes que nous accompagnons dans leur reconstruction personnelle et dans leurs démarches, des appels de l'entourage des victimes de viol et de professionnels cherchant information et conseil pour agir. A partir des appels reçus, le CFCV produit études et recherches publiées dans un bulletin, consultable sur le site www.cfcv.asso.fr.

Le CFCV anime chaque année deux groupes de parole accueillant les femmes victimes de viols par inceste et les femmes victimes de viol à l'âge adulte. Les participantes résident toutes en Ile-de-France.

C'est aussi au siège social du CFCV à Paris 13ème que sont organisées chaque année 8 sessions de formation ouvertes gratuitement aux partenaires du réseau féministe de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui souhaitent développer leurs compétences.

Des campagnes « nationales ? » contre le viol

Brisez le silence ! le slogan a été souvent la ligne directrice de campagnes d'information en direction du grand public. Les femmes victimes de violence ne choisissent pas le silence, il leur est imposé !

Imposé par l'agresseur qui verrouille le secret sur ses actes que la loi interdit et réprime.

Imposé par notre culture patriarcale et sexiste qui pendant des siècles a enfermé les femmes dans le huis-clos de la famille et leur a assigné statut et rôle d'auxiliaire, d'assistante, de servante. Vouées à la générosité, au don de soi, au pardon des offenses, à être celle qui fait que tout marche à la maison, dans la famille, pour enfants, conjoints, patrons...

Imposé par nos religions vouant la femme au don de soi, au pardon des offenses, à la sublimation...

Un silence imposé par la difficulté à identifier les violences, à connaître leurs spécificités, leur prévalence, leur fréquence, les multiples formes de ce continuum des violences masculines à l'encontre des femmes et c'est bien ce que nous disait tout à l'heure Annick Houel. Pour qu'elles brisent ce silence il faudrait que les femmes victimes de viol, de violences conjugales, de mutilations sexuelles, de mariage forcé, de prostitution soient sûres d'être entendues quand elles dénoncent la violence qu'elles subissent.

Elles ont souvent commencé à prendre la parole pour se confier mais il est rare qu'elles abordent le sujet directement. Elles diront plutôt « J'ai des problèmes en ce moment » « J'ai été agressée » « Avec mon copain c'est compliqué » « Mon enfance j'aime mieux ne plus y penser » et on leur a répondu « Des problèmes qui n'en a pas ? Courage ! » « Agressée ? Heureusement que ce

n'était pas un viol » « L'enfance c'est le passé, il faut penser à l'avenir et avancer ! ». « Peur d'aller en vacances au pays d'origine de tes parents ? Moi à ta place je serai bien contente d'aller en Afrique ! »

Les campagnes d'information, régionales ou nationales, ont pour objet d'affirmer, de proclamer, d'afficher sur les murs que, face à la violence, les victimes ont des droits, que des réseaux de personnes compétentes sont là pour les aider, que les violences ne sont ni une fatalité, ni un fléau mais des infractions, des actes que la loi interdit. Des actes volontaires portés à l'encontre d'une personne pour lui faire mal, l'atteindre au plus profond. Des actes destructeurs.

Des campagnes nationales ? Oui ! Pour que sur les écrans, sur les murs, dans les salles d'attente, dans les journaux s'inscrive la volonté de notre société d'agir pour éliminer ces violences, d'agir pour venir en aide aux victimes, de mettre en œuvre les lois qui protègent les victimes et condamnent les auteurs.

Des campagnes nationales contre le viol ? Oui ! Pour que ces quatre petites lettres V. I. O. L. s'affichent partout et que les victimes de ce crime se libèrent de l'emprise du violeur. Ce violeur dont la voix résonne dans la tête et le cœur de sa victime...

Ce père qui disait à sa fillette : « C'est pour ton bien ! » ce collègue qui a dit : « J'ai bien vu que tu le souhaitais, » ce conjoint qui affirme « Tu es ma femme : j'ai le droit ! » ce petit ami qui déclare : « J'ai assez attendu, tu me dois bien ça », ce violeur inconnu qui se rhabille en disant : « Avoue que tu as joué, salope ! »

Oui il faut réaliser des campagnes spécifiquement contre le viol parce que la violence sexuelle est la forme de violence la plus difficile à dénoncer. Elevées à être prudentes, à se garder des mauvaises rencontres, à faire attention, à ne pas courir de risques... les femmes victimes de ce crime sont trop souvent convaincues d'en être les responsables et les coupables.

Oui, il faut réaliser des campagnes contre le viol parce que la première étape de la lutte contre les violences est d'identifier, de reconnaître cette violence.

Or, au-delà des personnes ici réunies, mobilisées contre les violences, au-delà de notre cercle d'intervenant-e-s spécialisé-e-s on dit encore, on pense souvent que le viol c'est la nuit, dans un quartier particulier. On pense que la victime de viol est une jeune femme, belle, en mini-jupe. On pense que le violeur est un marginal, un type bizarre, un inconnu, un couteau dans les dents qui vous rapte brutalement.

Réalité

Les victimes ont tous les âges. Dans le recueil des témoignages que réalise Viols-Femmes-Informations au 0 800 05 95 95 la plus jeune était âgée de quelques jours, encore dans le service de maternité. La plus âgée 84 ans.

Tard la nuit ?

- Agressions sexuelles commises le jour : 49,1 %
- Agressions sexuelles commises la nuit : 50,9 %

Violée par un inconnu ?

Or, dans 69 % des situations d'agressions sexuelles dénoncées au numéro vert, la victime connaît ou connaissait son agresseur (base de référence : 2032 agressions).

Un type bizarre, marginal ?

Tous les statuts socio-économiques sont représentés parmi les violeurs. Avec un fort pourcentage dans des professions dont on attendrait qu'elles soient au contraire exemptes de violences sexuelles :

- professions médicales et para-médicales : 23 %
- métiers de l'enseignement et l'animation : 17 %
- métiers à responsabilité d'encadrement : 13,5 %, (PDG, gérant d'immeuble ingénieur, inspecteur de permis de conduire, chef de service, entrepreneur...)
- métiers de la loi et de l'ordre : 10,4 % soit policier, surveillant de prison, militaire, légionnaire, gendarme, agent des douanes, avocat, politicien haut placé etc...

Dehors dans un quartier chaud ?

- Domicile de la victime et/ou de l'agresseur : 64,7 %
- Lieux publics, quelques pourcentages :
 - la rue : 3,3 %
 - un hôpital : 3,8 %
 - un bois, un bord de route : 2,8 %
 - un transport en commun : 1,0 %
 - un parking : 1,2 %.

Des campagnes contre le viol parce c'est à nous de dissiper la confusion et l'embrouille mises en place par le violeur. Il lui a fait croire qu'elle était responsable, que c'était de sa faute et nous, nous savons que le Code pénal attribue à l'auteur du viol la responsabilité de ses actes.

Rien ne devrait innocenter un violeur disions-nous dans une de nos dernières campagnes sur internet.

Des campagnes contre le viol pour faire changer la honte de camp demandait le Manifeste contre le viol publié en novembre 2010 par les trois associations Mix-Cité, Osez

le féminisme et le Collectif Féministe Contre le Viol.

Des campagnes contre le viol pour témoigner que les victimes de ce crime odieux se battent avec courage pour retrouver leur équilibre, leur confiance en elle et dans les autres, leur goût de vivre comme l'ont exprimé les 313 femmes qui manifestent depuis une semaine dans les médias à partir de la publication de leur appel dans le *Nouvel Observateur*.

Des campagnes contre le viol pour faire connaître Viols-Femmes-Informations 0800 05 95 95 où trouver une écoute et un soutien solidaires et compétents.

Des campagnes contre le viol pour faire connaître les lieux, les structures, les professionnels, les associations qui accueillent, écoutent, soutiennent les victimes de viol dans leur reconstruction, leur reconquête d'elle-même et de leur avenir, qui les accompagnent pour faire valoir leurs droits en justice.

Des campagnes contre le viol pour que nous brisions ensemble un silence social qui s'apparente à une forme de complicité tacite avec les agresseurs.

Des campagnes contre le viol pour mettre des mots sur la violence sexuelle, manifestation la plus destructrice de l'arsenal des dominants. Des mots sur une violence qui n'est pas encore réprimée sous toutes ses formes et que notre société tolère encore dans l'achat de service sexuel.

Alors plus personne ne dira « Elle s'est fait violer » : elle n'a rien fait pour, elle n'y est pour rien, on dira désormais « elle a été violée ».

On ne parlera plus d'abus sexuel des enfants y aurait-il un « abus » autorisé du sexe des enfants ? On dénoncera des agressions sexuelles ou des viols

Le mot tournante ne fera plus les manchettes de journaux en lieu en place de viols en réunion, viols collectifs car ces crimes aggravés ne sont ni un jeu, ni un sport, ni une joyeuse partie de ping pong entre ami-es.

Des campagnes contre le viol pour faire savoir qu'une femme violée n'est pas une femme foutue !

Les victimes de viol luttent avec courage et détermination pour retrouver le sens de leur vie, pour reconstruire leur équilibre, leur confiance en elles et dans les autres, reconquérir leur autonomie et leur intégrité, faire valoir leurs droits. Dans ces deux dernières semaines nos chaînes de télévision leur ont donné la parole notamment dans trois émissions remarquables. Elles ont montré leur capacité à prendre en main leur avenir et à vivre libres.

A leurs côtés, c'est tous les jours au 0 800 05 95 95 que

nous sommes émues, fières et admiratives de les voir reflleurir et retrouver le goût et la soif de vivre.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour développer des politiques efficaces pour prendre en charge et prévenir les violences sexuelles.

Préconisations

- Renforcer les moyens alloués aux lieux d'accueil et d'écoute, de soins des victimes de viol, notamment en matière de locaux et d'équipement ;
- Financer le développement et la mise en place de groupes de parole pour femmes victimes de viol ;
- Développer la formation des professionnel-le-s en contact avec les jeunes en milieu scolaire, sportif, animateurs de loisirs, de vacances, animateurs culturels ;
- Soutenir l'organisation de formations régionales ;
- Assurer régulièrement les publications de documents d'intervention/information en direction du public jeune tels que les fascicules de la série : "Agressions sexuelles et viols : parlons-en !", "Violences dans les relations amoureuses, Parlons-en", "Mariages forcés : parlons-en !", "Mutilations sexuelles féminines : parlons-en !"

Enfin à vous qui êtes dans cette salle nous voudrions dire n'ayez pas peur d'accueillir la parole des femmes victimes de violence. Si une victime de violence se confie à vous elle a besoin que vous lui disiez :

- "Je crois ce que vous me dites".
- "Vous avez bien fait de me parler, vous avez eu beaucoup de courage".
- "L'auteur de ces violences n'avait pas le droit de vous les infliger, rien ne justifie de tels actes. La loi les interdit".
- "Vous n'y êtes pour rien".
- "Je vais vous aider à trouver le soutien dont vous avez besoin".

LES ENJEUX DE LA FORMATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX.

Marie Cervetti
FIT – Une femme, un toit.

Présentation de l'association FIT, une femme, un toit : association féministe engagée dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes : gestion du CHRS les Universelles (60 places de jeunes femmes victimes de violences) ; plus de 100 femmes hébergées par an ; seul CHRS spécialisé sur les jeunes femmes victimes de violences et/ou en situation d'exclusion sociale 18-25 ans à Paris.

Principes d'intervention

Le questionnement direct

Nommer les violences dès l'arrivée d'une jeune femme ouvre la porte au récit. Il permet aux femmes de tout de suite comprendre qu'elles sont dans un lieu qui nomme les violences et leur ouvre donc l'opportunité à leur tour de les nommer. Exemple « Avez-vous été victime de viol » ? « Parfois je ne voulais pas faire l'amour avec lui alors il me forçait mais je ne sais pas si c'est un viol ». Il permet de faire apparaître un continuum dans les violences puisqu'une femme peut être victime de plusieurs violences. Il vient se heurter aux habitudes des intervenants sociaux qui optent le plus souvent pour laisser la personne se confier au fil du temps. Nos observations depuis 8 ans, nous prouvent que les femmes parfois hébergées par plus de dix associations généralistes sont soulagées de pouvoir enfin confier leur récit de vie à des professionnelles qui savent les entendre. A chaque question posée, elles apportent un bout de récit « Avez-vous été victime de viol » « avez-vous été victimes de violences de la part de votre conjoint » « vous a-t-il violée » « avez-vous été excisée » « avez-vous été mariée de force » « avez-vous été menacée de mariage forcé » « avez-vous subi des violences au sein de votre famille » « avez-vous été contrainte d'avoir recours à la prostitution pour survivre »...

Il est donc le premier pas vers une reconstruction pos-

sible.

L'écoute active

Le récit de vie est la plupart du temps confus car les femmes ne savent plus très bien ce qui est grave et ce qui l'est moins tant les violences se sont superposées depuis l'enfance. Il nous appartient donc d'écouter, de reformuler, de questionner, de rassurer, de déculpabiliser, de remettre les responsabilités à l'endroit : elles ont été victimes de violences, elles ne sont pas coupables. Cette écoute permet aux femmes de se réapproprier un moment de leur vie qu'elles ont tenté d'enfouir le plus loin possible. Libérer la parole est donc le second pas vers une reconstruction possible.

Notre apport théorique

Il s'agit de rendre accessible aux femmes une meilleure compréhension de la société dans laquelle les femmes évoluent :

- Les racines de la domination masculine : nous travaillons avec les femmes sur la construction des sociétés fondées sur l'observation de la nature, à un moment où les êtres humains étaient en petit nombre, transposée depuis la nuit des temps aux êtres humains et souvent à partir des travaux d'ethnologues, de sociologues quant à l'organisation sociale à partir du sexe des uns et des autres.
- Les mécanismes de la violence afin qu'elles puissent les repérer : l'amour fou, la jalousie folle, l'isolement, le dénigrement, l'insulte, les coups, le viol, puis les excuses, l'amour fou etc, etc .. L'auteur rejouant en permanence le même schéma au point qu'il est parvenu à les convaincre que sans lui elles ne peuvent rien, elles ne sont rien.
- Les conséquences des violences : nous échangeons avec les femmes sur leurs émotions quand elles se retrouvent dans des situations potentiellement dangereuses pour elles. Leur expertise leur permet d'identifier ce qui se passe en elles : le cœur qui accélère, les mains moites, des odeurs qui reviennent, des moments

de tétanie, la sidération. Nous travaillons avec elles sur la mémoire traumatique et nous en faisons un lieu extrêmement intelligent qui leur permet de se couper en deux et de supporter la douleur des coups.

L'accompagnement vers la résilience

Raconter, comprendre, agir : Raconter prend beaucoup de temps car chaque morceau de vie est accompagné de violences. Mais toute leur vie n'est pas que violences : nous travaillons donc aussi sur les moments plus joyeux, plus doux, souvent ceux de l'enfance avec une grand-mère bienveillante, une institutrice attentive, une travailleuse sociale à l'écoute. Ces moments où elles pensaient encore qu'elles valaient quelque chose. Renouer avec ces moments, ces parenthèses pour certaines c'est leur permettre d'admettre qu'elles peuvent s'en saisir pour rompre avec le cycle des violences. Comprendre c'est ouvrir la voie d'une communauté de destin avec d'autres femmes. C'est donc sortir de la honte, de la solitude, c'est admettre que la violence est intégrée à un système qui la valide parce qu'il est construit sur la domination absolue des uns sur les autres. C'est donc regarder la lutte contre les violences faites aux femmes comme une lutte politique tout comme la lutte contre le racisme. Agir, c'est tout d'abord changer soi-même : apprendre à se mettre moins en danger, apprendre à repérer un prédateur, apprendre à identifier sa stratégie, re-apprendre à respecter son corps. C'est ensuite retrouver suffisamment d'estime de soi-même pour porter plainte et affronter les suites jusqu'au jugement de l'auteur. C'est enfin passer de l'autre côté en devenant à son tour une citoyenne capable de trouver les mots à dire à une femme victime de violence.

Constituer un réseau

Associations spécialisées, avocats, policiers, psychologues intervenant dans les commissariats, pour permettre aux victimes de s'appuyer sur des spécialistes capables de les accompagner pour mieux comprendre le système judiciaire afin qu'elles puissent se préparer à l'affronter.

Nos préconisations

- Former pour accompagner les femmes victimes de violences vers la sortie de la violence est réalisable. Former les intervenants et notamment les intervenants sociaux est une priorité absolue qui peut être mise en œuvre rapidement. En effet, les travailleurs sociaux durant leur cursus ne reçoivent aucune formation sur les femmes victimes de violences. Une fois sur le terrain, ils sont démunis, vite découragés de constater que beaucoup de ces femmes soit retournent chez le conjoint violent, soit retrouvent un conjoint qui de nouveau est violent. Ils s'étonnent de constater qu'une femme peut être victime de plusieurs viols et très vite, par manque de connaissance des conséquences des violences sur les victimes, elles deviennent les seules responsables de ce qui leur arrive.

- Les associations spécialisées et particulièrement le FIT, une femme, un toit est suffisamment armé, tant au niveau théorique qu'au niveau de son expérience pour relever ce défi et travailler sur des modules de formation.

- Former les étudiants en travail social (éducateurs spécialisés, assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale notamment avec l'Institut régional du travail social (IRTS). Ce module local pourrait être intégré au module « travail en réseau et en partenariat » qui l'un des modules important du cursus des éducateurs et assistantes sociales. (Cette expérience est conduite à Toulouse)

- Former les travailleurs sociaux intervenant notamment au sein des centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale, mixtes ou non mixtes notamment sur les méthodes de repérage des violences. La région pourrait financer une association afin qu'elle puisse assurer la formation à partir d'une convention tripartite sur un programme défini ensemble: région, association formatrice et association bénéficiaire. Cette convention permettrait à l'association formatrice de bénéficier d'un soutien financier. L'association bénéficiaire inscrirait cette formation dans le cadre de son plan annuel de formation.

- Sensibiliser le ministère des affaires sociales afin que les étudiants en CAFDES puissent bénéficier d'un module concernant les victimes de violences et l'éducation nationale pour former les étudiant-e-s en cursus DUT carrières sociales.

Clôture

Djeneba Keita Présidente du Centre Hubertine Auclert



Chèr-e-s ami-e-s,
Aux lendemains de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, je suis heureuse qu'ait pu se tenir cette après-midi ce séminaire de consultation. Car si les violences que les femmes subissent méritent pleinement d'avoir une journée reconnue par l'ONU, c'est à tous les échelons que des actions doivent être prises.

Ainsi, le plan d'action régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui se construit en ce moment même, avec votre expertise, en est une belle illustration. Il tente en effet d'articuler toutes les bonnes pratiques afin d'éradiquer les violences faites aux femmes. Et j'insiste sur le mot « éradication ». Je suis en effet consterné chaque année par ces chiffres qui ne diminuent pas et qui, pour la plupart, augmentent. Or ce qui doit augmenter, ce sont les budgets destinés à la lutte contre les violences, ainsi que le changement des mentalités. Et toutes et tous dans cette salle participons de cette volonté de transformer la société à cet égard. Je parlais de financement : Il faut

saluer l'action du Conseil Régional d'Ile-de-France qui investit et soutient de nombreuses structures associatives et institutionnelles pour aider les victimes de ces violences. Je n'y reviendrai pas, le Vice-Président Abdelhak Kachouri et la Vice-Présidente Emmanuelle Cosse en ont détaillé les principales déclinaisons tout à l'heure. J'insisterai davantage sur la prévention et la formation. Le Centre Hubertine Auclert que je préside en est persuadé puisque nous publions par exemple chaque année une étude sur les manuels scolaires destinée à montrer comment dans le cadre de l'école républicaine, les femmes sont traitées « autrement ». Et cette distinction femmes/hommes, qu'intériorisent les futures générations, aboutit au constat que nous déplorons aujourd'hui. J'emploie des raccourcis bien sûr, je n'ai que quelques minutes à cette tribune,

mais l'éducation de nos futures générations est une donnée fondamentale dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Car les violences se déclinent au pluriel : physiques, intellectuelles, psychologiques, professionnelles... leur mécanisme est pervers et difficile à démonter.

C'est pourtant ce que nous nous employons à faire ensemble, sans relâche. Parce que dans le dictionnaire de l'égalité femmes-hommes, le mot « impossible » n'existe pas.

Je vous remercie.

Le **Centre Hubertine Auclert** - centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes - est un espace d'information et d'expertise dont l'objectif est de promouvoir une culture de l'égalité entre femmes et hommes.

Créé sous forme associative à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, ce centre de ressources est le résultat d'un processus de concertation avec les partenaires associatifs franciliens. Composé de quatre collèges (Région Île-de-France, autres institutions, associatif, syndical), il rassemble aujourd'hui 94 membres dont 83 associations, 6 syndicats et 5 collectivités locales.

Avec l'ensemble de ses membres, le Centre Hubertine Auclert contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre.

Ses missions se déclinent en quatre pôles : information, formation, mutualisation et valorisation. Elles permettent à tout type d'acteurs, des lycéennes et lycéens aux associations de quartier en passant par les collectivités locales et le grand public, de trouver les ressources utiles à la poursuite de tout projet ou de toute démarche en faveur de l'égalité.

Espace physique et numérique, le Centre Hubertine Auclert est installé au 7, impasse Milord dans le 18e arrondissement de Paris ; ses missions se déclinent sur internet à travers son portail : www.centre-hubertine-auclert.fr

L'équipe permanente du Centre Hubertine Auclert est composée de cinq personnes :

Mélanie Gratacos

Directrice

melanie.gratacos@hubertine.fr / t. 01 75 00 04 41

Amandine Berton-Schmitt

Chargée de mission éducation

amandine.berton-schmitt@hubertine.fr / t. 01 75 00 04 42

Thibault Di Maria

Communication

thibault.dimaria@hubertine.fr / t. 01 75 00 04 44

Martine Noël

Chargée de mission documentation, information

martine.noel@hubertine.fr / t. 01 75 00 04 40

Clémence Pajot

Chargée de mission aide au montage de projet

clemence.pajot@hubertine.fr / t. 0033 01 75 00 04 43

